Mise en place de 70 mouillages de moindre impact dans l'Anse de Kersaux (29)

Période de mise en œuvre du projet 2021 – 2024

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE

AUTEURS

Xavier RASSENEUR (Syndicat Mixte des Ports de Plaisance de Cornouaille)

IDENTITÉ DU PROJET

ENJEUX IDENTIFIÉS

Les herbiers de zostères marines *Zostera marina*

ANIMATION/PARTENARIATS

Projet porté par :
Syndicat mixte des ports de plaisance de Cornouaille

Appui :
Office Français de la Biodiversité (OFB) – LIFE MarHa

Maître d'oeuvre :
BIO-LITTORAL
TELASTO

FINANCEMENTS

- **Life Marha (19%)**
30 000€ TTC

- **SMPPC et Agence de l'Eau Loire Bretagne Atlantique (81%)**

CONTACTS

Syndicat mixte des ports de plaisance de Cornouaille (SMPPC)
Xavier RASSENEUR
Directeur adjoint / responsable pôle plaisance et police portuaire
xavier.rasseneur@peche-plaisance-cornouaille.fr

OFB
Marie LE BARON
marie.le-baron@ofb.gouv.fr

Morgane REMAUD
Morgane.remaud@ofb.gouv.fr

LOCALISATION

ZSC FR5300049 "Dunes et Côtes de Trévignon"
Concarneau, Finistère

Historique et contexte de la démarche

L'anse de Kersaux se situe à l'intérieur du périmètre Natura 2000 « Dunes et côtes de Trévignon ».
Les fonds marins sont constitués de quelques surfaces d'herbiers à Zostère qui subissent la pression des mouillages à l'évitage. Ces surfaces sont certes faibles comparées à ce que l'on peut trouver dans l'archipel des Glénan mais elles restent rares à l'échelle du site. Cet habitat est connu pour accueillir une diversité biologique intéressante.

En 2019, le Life Marha, a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant la mise en œuvre de mouillages innovants. La commune de Concarneau a ainsi déposé un projet visant la conversion de plusieurs de ses mouillages traditionnels placés sur herbiers de zostère.
Le port de plaisance a souhaité transformer ses propres installations en mouillages écologiques (20 mouillages) et diminuer le nombre de délivrance d'AOT à très fort impact sur les fonds marins dans l'anse de Kersaux en installant 50 mouillages à moindre impact, exploitées directement.

Au total, 70 mouillages de moindre impacts ont été installés.

Présentation du projet

En 2022, le Syndicat mixte des ports de plaisance de Cornouaille a décidé de poursuivre ce projet initié par la commune (ancien concessionnaire du port). Une nouvelle concertation a donc été diligentée avec l'association des plaisanciers (plusieurs réunions, visite sur place…) qui a permis de trouver un consensus.

L'offre de l'entreprise Telasto a été retenue en 2023 pour un montant total de 141 650 € HT. Le marché a été notifié le 3 avril 2023.

Les travaux se sont déroulés comme suivant :

2023 :

- 45 sur corps morts, mouillages destinés à l'accueil de bateaux de 9 m de long
- 5 mouillages avec ancrage foré seront destinés à l'escale :
  - 4 pour des bateaux de 12 m hors tout de longueur maximale,
  - 1 pour un bateau de 20 m hors tout de longueur maximale.

A noter qu'en raison du coût de réalisation des ancrages forés, ils ont été réservés uniquement pour des mouillages des navires de + de 9 m

2024 :

- 20 mouillages avec ancrage sur corps mort pour des navires jusqu'à 9 m de long

crédit photo : SMPPC

COÛTS (pour le gestionnaire)

- **Coût total du projet :** 182 244€ TTC
- **Coûts mise en place des lignes de mouillage :** soit 1 mouillage pour 2 062€ HT
- **Coûts du suivi :** 2 500€ HT
- **Coûts des outils de sensibilisation / communication :** 3 500€ HT
- **Autre coûts :** 3 800€ HT (RH, déplacement)

MOYENS HUMAINS

- 15 jours ingénieur (directeur ports) ont été nécessaires pour le pilotage, concertation, rédaction et suivi du marché et rédaction rapport définitif, communication et valorisation
- 10 jours responsable port de plaisance (maitre de port) pour concertation, définition plan de mouillage et suivi
- 5 jours chargée de mission communication ont été nécessaires pour : conception de panneaux, sites internet…

CALENDRIER

2020 début – 01/2025 fin :

- Cartographie des herbiers de zostères : 2020
- Concertation et définition du nouveau plan de mouillage : de 01/2022 à 10/2022
- Lancement procédure marché publics : 10/2022 Fin 3/04/2023
- Travaux : tranche ferme : 3 avril au 18/07/2023
- Tranche optionnelle : 08/01/2024 au 1/03/2024
- Suivis: plongées de contrôle 25/10/2023, 6/12/2023, 02/2024, 11/2024

Suivis environnementaux

Préalablement à la mise en place des mouillages, une cartographie des herbiers de zostère a été réalisée par l'entreprise Bio-Littoral. Celle-ci a permis de mettre à jour l'emprise de l'herbier sur le site et de mettre en œuvre une stratégie de remplacement de mouillages. L'objectif de ces lignes de mouillage est qu'elles ne touchent jamais les fonds évitant ainsi le ragage. Des contrôles ont été diligentés pour vérifier efficience et la durabilité de ces lignes.
Lors des plongées de contrôle, les plongeurs ont noté l'impact des mouillages sur les herbiers : vérification du non ragage, présence/absence d'herbiers.

Contrôles effectués dans le cadre du marché :

- Plongée de contrôle du 25 octobre 2023
- Plongée février 2024
- Plongée de contrôle novembre 2024

Les services du Syndicat ont également effectués une plongée de contrôle le 6 décembre 2023

Résultats obtenus et perspectives

Résultats des inspections :

- Aucune trace de ragage ;
- Fooling faible sur le caoutchouc ;
- Fooling important sur textile sur premiers mètres depuis la surface ;

Perspectives :

- Poursuite des inspections dans les années futures avec les plongeurs du Syndicat mixte (plongée début été) et utilisation d'un drone pour voir l'évolution de l'herbier dans sa globalité et sur une durée suffisamment longue

Difficultés rencontrées

- Coût du projet : 2 appels d'offres car propositions trop onéreuses
- Définition du plan de mouillage concerté avec les usagers réticents à la mise en place de mouillages innovants

Avantages	Inconvénients
Pas de ragage	Fooling important sur les premiers mètres (partie textile)
Permet de sensibiliser les usagers à la protection de l'environnement	Coût des mouillages (pas de rentabilité si pas de subvention)
Caoutchouc joue avec efficacité son rôle d'amortisseur et absence de fooling sur ce dernier	Ancrage foré moins compétitif en terme financier que des corps morts de taille réduite (1,5T)
Ancrage foré permet d'éviter de mettre des corps morts lourd et volumineux pour des navires de plus de 9 mètres	

Améliorations – Conseils pour actions similaires

Trouver solution durable pour limiter fooling

crédit photo : SMPPC

Sensibilisation et communication

- Site internet du Syndicat mixte : rubrique actus : 2 publications (17 juillet 2023 + 13 février 2024) + plusieurs publications site interne du port de plaisance,
- Présentation du projet dans les instances de gouvernance et concertation du SMPPC : 2022/2023/2024 : CLUPPIP, conseils portuaires des 7 ports de Cornouaille, conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance

Illustrations

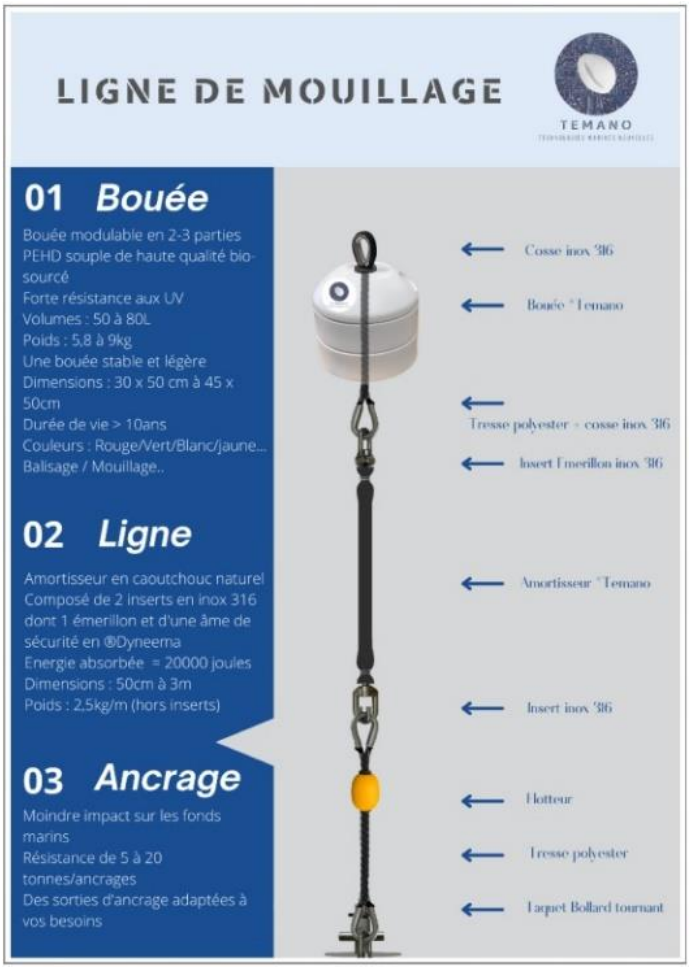

Schéma de la ligne mouillage TEMANO

Panneau de communication réalisé dans le cadre du projet, installé au niveau du bureau du port et sur la plage du Cabellou, © SMPPC

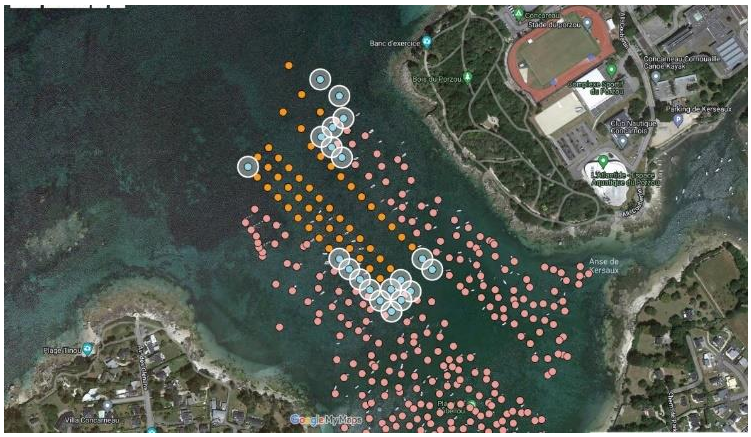

Plan projeté des 70 mouillages